



CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE

COCONTRACTANTS

CENTRE :

Dénomination sociale : Maison Familiale Rurale

N° de déclaration d'existence : 72 330 098 033

Adresse : 11 rue de Rigon - 33340 SAINT YZANS DE MEDOC

Téléphone : 05.56.09.05.17

Nom du représentant : Mme. Rachel MAURAS en qualité de directrice

Nom du référent de l'action : Mme. LEJARD Nathalie/ M. ROUGÉ Stéphane

STAGIAIRE :

- **Nom, prénom :**
- **Adresse :**
- **Téléphone :**

ENTREPRISE D'ACCUEIL :

Nom de la structure :

Adresse :

N° de téléphone :

Code APE :

Nom et qualité de son représentant :

Nom, qualité et poste du tuteur :

Coordonnées du tuteur :

L'ACTION DE FORMATION

Libellé : « Ouvrier-ère d'exploitation viti-vinicole conventionnelle et agro-bio Médoc »

Date de marché : du 14/03/2016 au 31/08/2019

Effectif accueilli : 60 stagiaires maximum

Objectif global : Pourvoir aux besoins en main d'œuvre du secteur en dotant des actifs disponibles sur le marché du travail des compétences immédiatement recherchées par les employeurs. Contribuer à structurer l'emploi saisonnier.

Type de validation : modules du CQP ouvrier qualifié de l'exploitation viticole et Certiphyto.

IDENTIFICATION DE LA SESSION :

Module : Travaux de chai

Durée : 133 heures dont 91 heures en centre de formation et 42 h de stage en entreprise.

Dates des périodes en entreprise :

- du 03/10/2017 au 06/10/2017 ==> Centre de formation
- du 09/10/2017 au 16/09/2017 ==> Entreprise
- du 17/10/2017 au 27/10/2017 ==> Centre de formation

Objectifs du stage :

- Préparer et réaliser les vendanges
- Les opérations communes et hygiène au chai
- Les vinifications
- Elevage des vins ; repérer les défauts et maladies du vin
- Traçabilité, hygiène et environnement

Jours et horaires de présence :

.....
.....

Activités confiées au stagiaire (prévision) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Maison Familiale et Rurale s'engage :

- ❖ à transmettre à l'entreprise le programme et les objectifs de la formation,
- ❖ à définir les objectifs et le contenu du stage pratique avec l'entreprise,
- ❖ à suivre l'évolution du stagiaire pendant le stage. Les modalités du suivi seront définies avec le tuteur avant le démarrage du stage.
- ❖ à souscrire une assurance responsabilité civile pour couvrir tous les stagiaires inscrits dans cette formation. **En cas d'accident** survenant au stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à prévenir dans les plus brefs délais l'organisme de formation auquel incombe la déclaration d'accident du travail.

L'entreprise d'accueil s'engage à :

- ❖ accueillir le stagiaire
- ❖ à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir tous les aspects de la profession et du monde du travail. Les tâches confiées au stagiaire sont déterminées en concertation avec le tuteur et le formateur chargé du suivi en entreprise et notées dans le livret de stage.
- ❖ à accueillir le stagiaire dans l'entreprise,

- ❖ à le conseiller, à l'accompagner, et à le contrôler dans ses activités,
- ❖ à l'évaluer en comparant les objectifs et les résultats obtenus,
- ❖ à faire émerger quotidiennement le stagiaire et à remplir le livret de stage.
- ❖ à prévenir immédiatement la MFR en cas d'accident au cours du trajet ou du travail du stagiaire
- ❖ à vérifier qu'elle possède une étendue de sa responsabilité pour l'accueil de stagiaires

Le stagiaire s'engage à :

- ❖ accepter les modalités du stage pratique.
- ❖ à effectuer le travail demandé par le tuteur et respecter le matériel mis à disposition
- ❖ à respecter le règlement intérieur de l'entreprise de stage
- ❖ à informer immédiatement la MFR et le tuteur en cas d'absence

DENONCIATION DE LA CONVENTION

Il peut être mis fin à cette présente convention :

- à la demande, soit du stagiaire ou de son représentant légal, soit à la demande du responsable pédagogique de la formation en cas de manquements de la part du maître de stage aux dispositions de la présente convention
- à la demande du maître de stage en cas de manquements graves à la discipline ou de mauvaise volonté de la part du stagiaire ou de défaut manifeste de celui-ci au travail de l'entreprise d'accueil.

CONSULTATION

Le comité d'entreprise ou à défaut, les instances représentatives du personnel seront consultés au sujet de la présente convention.

Cette convention est remplie en trois exemplaires dont le premier restera au sein de l'entreprise concernée, le deuxième à l'organisme de formation et le troisième remis au stagiaire.

Fait à -----, le -----

Le responsable de l'entreprise,

Le représentant de l'organisme de formation,

Visa du stagiaire
(ou de son représentant légal) :

Visa du formateur(trice)
chargé(e) du suivi du stage :

ANNEXE PEDAGOGIQUE

Nom du stagiaire :

 : / ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Nom du Centre de formation : Maison Familiale Rurale de Saint Yzans de Médoc

 : 05.56.09.05.17

Nom du formateur responsable de la formation : Nathalie LEJARD / Stéphane ROUGÉ

OBJECTIFS ET CONTENU DE LA FORMATION : VOIR FICHE JOINTE

Date d'entrée en formation : 03/10/2017 Date de fin de formation : 27/10/2017

Durée totale en centre (*) : 133 h Durée totale en entreprise : 42 h

(* dont 14 h d'accompagnement, accueil, bilan intermédiaire, bilan final)

Dates de stage :

- du 09/10/2017 au 16/10/2017

Modalités d'évaluation :

Selon les modalités prévues, elle se déroule en plusieurs temps :

- ❖ Appréciation des compétences issues de l'expérience ; Évaluation des acquis de la formation ;
- ❖ Appréciation de la mise en situation professionnelle ;
- ❖ Mise en situation sur les aspects comportementaux (*respect des horaires, attitude avec les collègues, politesse, etc.*)
- ❖ Découverte du secteur professionnel et vérification des aptitudes au(x) métier(s)
- ❖ Réaliser l'entretien journalier et courant du tracteur et des outils viticoles
- ❖ Atteler ou dételer des outils
- ❖ Conduire et manœuvrer avec une remorque et des outils
- ❖ Appliquer les règles pour une conduite sécuritaire
- ❖ Préparer et régler le matériel d'épandage, les pulvérisateurs, les outils de travail du sol, etc.

Dispositions financières

Le coût de la formation est pris en charge par Pôle Emploi Aquitaine ou la région Nouvelle Aquitaine

Etabli le à

Fait en deux exemplaires originaux

Le(a) stagiaire

Rachel Mauras, Directrice de la Maison Familiale